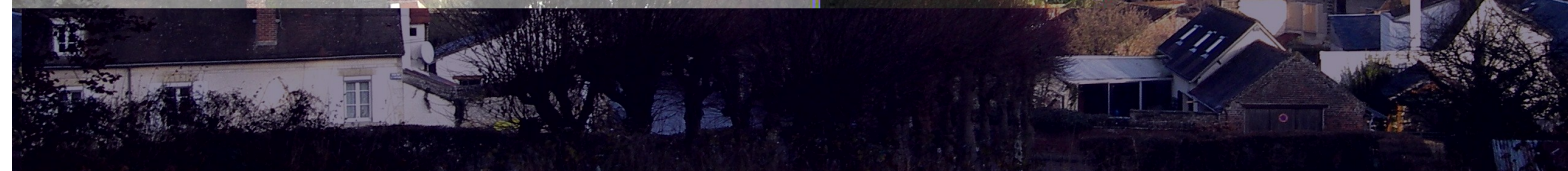
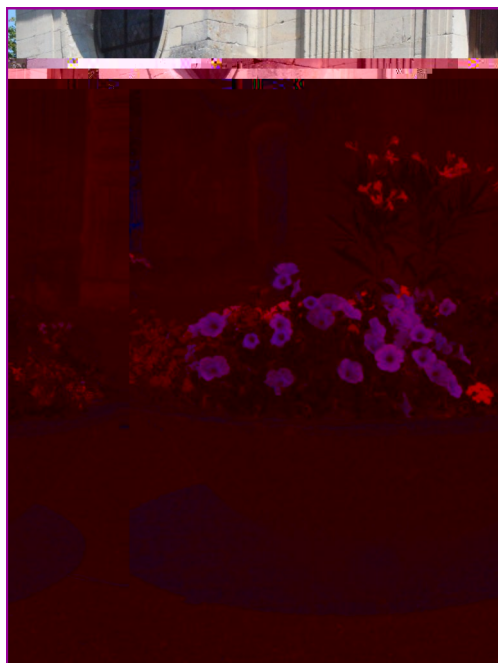




Bulletin municipal

Numéro 95 - Juillet 2011





SOMMAIRE

Retour en images	4
Infos	12
Etat Civil	12
Concours Maisons Fleuries	14
La note de l'archiviste	18
Bibliothèque G. Montier	22
Tableau des associations	23
<u>Associations</u>	
ACPG-CATM	24
ASNH Football	24
AFODHEZ	25
As.C.A.Lit	25
COLORI'HEZ	26
La Fourmilière	28
Le Comité des Fêtes	31
Team Oise Organisation	32
Délibérations	33



Le Mot du Maire

Plutôt qu'un long message pour ce bulletin municipal estival, je vous souhaite à tous et à toutes de profiter des saveurs des journées d'été dans notre village et notre magnifique forêt de Hez.

Dans cette année 2011 au printemps très sec, notre fontaine Saint Louis a attiré des journalistes venus de tout horizon.

Je retiendrai surtout de cette période que ce site est un endroit de rencontres, d'échanges pour nos Neuvilleois et nos Neuvilleises ainsi que les autochtones des villages environnants.

C'est un atout primordial dans notre monde contemporain de pouvoir communiquer simplement, cordialement et d'oublier pour quelques temps les mails, téléphones portables...

Bonnes vacances à tous.

Cordialement.

Le Maire,

Jean-François DUFOUR.



Retour en images

3 mars : la Soirée Neuvilleoise

Lors de cette soirée ont été mis à l'honneur les lauréats du concours des Maisons fleuries 2010, les Médaillés du travail, les nouveaux habitants de la commune, les Présidents d'associations Neuvilleises, Paul Rongéras pour son implication dans la commune à travers l'association LA FOURMILIERE, Colette Merma et Elisabeth Rabourdin pour leur travail à la bibliothèque municipale ainsi que Guillaume LEVARLET pour ses exploits sportifs.



Les Médaillés du travail

Médaille d'Argent :

Cyril GUENOT, Agent maîtrise logistique AIR France
Jérôme DEGRAVE, Mécanicien MA France
Philippe JOUGLET, Technicien informaticien INERIS

Médaille de Vermeil :

Geneviève SITRUK, Superviseur gestion GDFSUEZ

Médaille d'Or :

Jean-François DUFOUR, Employé, BNP Paribas

13 mars : la Balade en forêt de Hez-Froidmont

Belle réussite pour cette trentième édition même si sincèrement nous pensions dépasser les 2 500 participants. Il faut dire que le dimanche précédent, le soleil avait été largement présent et que, les différents présentateurs de la météo demandaient aux français d'en profiter car le week-end suivant serait catastrophique...Ce qui ne fut pas le cas, heureusement, mais les annonces successives aux aspects négatifs ont eu raison de celles et ceux moins volontaires à l'effort. Qu'à cela ne tienne, cette 30^{ème} édition s'est déroulée dans le bon accueil et la sympathie habituelle.

Je tiens particulièrement à remercier tous les bénévoles qui depuis 30 ans contribuent à la réussite de l'organisation et j'aurai également une pensée émue pour ceux et celles qui ont œuvré pour la balade en forêt de Hez-Froidmont et qui ont disparu au cours de ces trois décennies.

En 2012, nous retrouverons une date plus avancée, le 19 février, afin de tenir compte du calendrier scolaire et de l'élection présidentielle.

Comme les années précédentes, nous vous offrons avec ce bulletin la carte postale souvenir de la 30^{ème} édition de la Balade.

Merci à tous.

Jean-François DUFOUR,
Responsable de l'organisation.



Bilan de la 30^{ème} édition

2 281 participants

dont 1 028 Féminines, 265 moins de 18 ans,
75 plus de 70 ans, 300 clubs ou communes
représentés dont 34 hors de l'Oise.

MARCHE

4 km : 386

9 km : 630

15 km : 497

25 km : 124

TOTAL : 1 637

VTT

15 km : 54

25 km : 146

40 km : 144

50 km : 152

TOTAL : 496

CYCLO : 148

42 989 kilomètres parcourus



1er mai : fête du Muguet



Miss Muguet 2011 : Emilie Tourte

1ère Dauphine : Emilie Pinçon

2ème Dauphine : Anaïs Pinel



8 mai : Commémoration



7/8 mai : exposition de peintures COLORI'HEZ



8 mai : marché d'échange de plantes et concours d'épouvantails de la FOURMILIERE

Retour en images



13 mai : arrivée du Tour de Picardie



L'équipe des bénévoles

C'était un choix des organisateurs d'A.S.O (organisateur du Tour de France) de réaliser une arrivée au sommet d'une côte dans le Tour de Picardie.

Le Conseil Général de l'Oise a proposé La Neuville-en-Hez dont le site correspondait à la demande du staff d'A.S.O.

Grâce aux nombreux bénévoles Neuvilleois et d'amis cyclistes, l'ensemble de la préparation à cette grande journée cycliste dans notre village fut réalisée avec promptitude et pugnacité.

Les coureurs nous ont offert une belle fin d'étape très animée et ont apprécié ce type d'arrivée. Les directeurs sportifs ont accompagné les propos de leurs protégés.

Les organisateurs, ayant bien évidemment l'habitude de rencontrer le public, estiment entre 2 000 et 3 000 spectateurs sur l'ensemble de la montée.

Merci aux cyclistes et peut-être à, dans quelques années...

Le Tour de Picardie 2011 dans notre commune. Le soleil était au rendez-vous et les spectateurs aussi.



Une arrivée... au petit goût du Tour de France



Photo : Soizic Cistac



Photo : Soizic Cistac

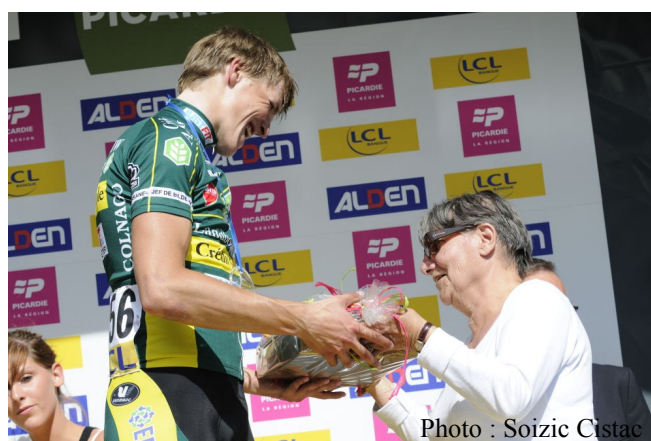


Photo : Soizic Cistac

Le vainqueur de l'étape : Egidijus JUODVALKIS
Équipe LANDBOUWKREDIET

Retour en images

4 et 5 juin : **L'Oise** **verte & bleue**

6ème édition

Le site Saint Louis retrouve depuis trois années maintenant de l'animation pour accueillir une manifestation d'envergure, l'Oise Verte et Bleue.

Le soleil plus présent que les années précédentes a contribué au développement et à la réussite de cette 6^{ème} édition.



Les jeunes Neuvilleois ont apprécié la présence des ânes.
la Municipalité leur a offert à chacun un souvenir de cette journée

19 juin : 8ème fête de la moto

Belle satisfaction pour les organisateurs de la 8^{ème} fête de la moto que La Neuville-en-Hez recevait pour la 2^{ème} année consécutive.



une foule immense venue encourager les cascadeurs



L'an prochain, LITZ accueillera la 9^{ème} fête édition, la 10^{ème} en 2013 se déroulera à La Rue-Saint-Pierre, la Neuville-en-Hez s'étant engagée pour l'édition de 2014



Un spectacle gratuit ouvert à tous

Selon Pascal BOZO, organisateur de l'évènement, cette 8^{ème} fête a rassemblé 1 700 motos environ, dont 1 265 motos payantes pour la greffe de moelle osseuse.

Les bénéfices sont estimés entre 10 000 et 11 000 € pour la greffe de moelle osseuse.



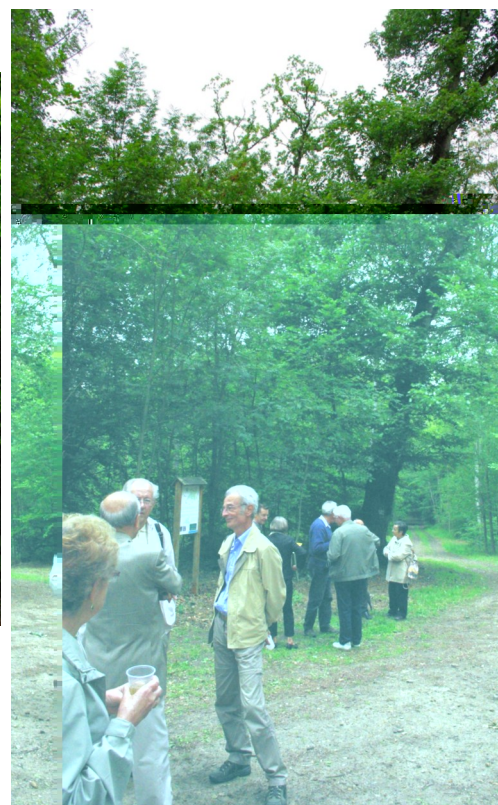
24 juin : feu de la Saint Jean



Photo de M. Paul RONGERAS



25 juin : nomination
« arbre remarquable »
d'un Orme Lisse
en forêt de Hez-Froidmont



Retour en images

**27 juin : remise de dictionnaires
aux élèves de CM2**

Ils nous quittent pour d'autres horizons...

**Comme chaque année, la Municipalité a honoré les élèves de CM2
en leur offrant un dictionnaire bilingue.**



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI.....	DE 10H30 A 12H15
MARDI.....	DE 15H00 A 20H00
JEUDI.....	DE 15H00 A 17H45
VENDREDI.....	DE 15H00 A 17H45
SAMEDI.....	DE 11H00 A 12H00

A NOTER : la mairie est fermée le mercredi

**PERMANENCE DES ELUS**

Permanence du Maire, Jean-François DUFOUR (06.50.71.56.90)
et/ou du 1er Adjoint, Jacques LEFORT : le mardi, de 18H30 à 20H00.

Permanence du 2ème Adjoint Gérard DUCOLLET
et/ou du 3ème Adjoint, Angélo VENTURINI : le samedi, de 11H00 à 12H00.

A NOTER!

En raison de la fête communale, la mairie sera fermée le lundi 22 août.

La mairie sera exceptionnellement fermée le jeudi 25 août.

Etat civil

Naissances



Lena GAUDISSERT, née le 16 février 2011

Lina RECOLET, née le 3 mars 2011

Vénuzia JACQUEMOUD, née le 3 mars 2011

Yolann DALENCOURT, né le 15 avril 2011

Timothé BELLEMBOS, né le 3 mai 2011

Thomas DUNET, né le 7 juin 2011

*Tous nos vœux de longue
et heureuse vie aux bébés*

Décès



Roland VAVASSEUR, le 9 février 2011

Fabien BOULOGNE, le 11 mars 2011

Géraldine COULOMBEL, le 21 mars 2011

Jean ANGOT, le 28 avril 2011

*Nos sincères condoléances
aux familles éprouvées*

PETIT RAPPEL



Nous vous rappelons que tout chien se promenant avec son maître doit obligatoirement être tenu en laisse (loi N°83.629 du 12 juillet 1983)

Vacances tranquilles

En cette période estivale, la gendarmerie de Clermont vous rappelle que vous pouvez vous rendre en gendarmerie pour les informer de votre absence. Ainsi, des passages réguliers seront effectués durant vos vacances.

POINT DECHETS VERTS LA NEUVILLE EN HEZ

Horaires d'ouverture
du 1er mars au 29 octobre :

Lundi 17h30 - 19h00

Mercredi 18h00 - 19h00

Samedi 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Horaires d'ouverture
du 1er au 26 novembre :

Samedi 9h00-12h00 et 14h00-17h00

PISCINE Jacques Trubert BRESLES

Horaires été 2011 :

Lundi / mardi / mercredi : 14h-19h30

Jeudi : 12h-13h et 14h-19h30

Vendredi : 14h-20h

Samedi : 10h-12h et 14h-19h

Dimanche : 9h-10h (accès nageur),
10h-12h et 14h30-18h



NOUVEAU !!

La fromagerie Clermontoise a rejoint le vendeur de fruits et légumes place du village, le dimanche matin.

Virginie et Laurent LAMBERT, Neuvilleois, vous proposent toutes sortes de fromage mais également de la crèmerie (œufs, lait, beurre cru à la motte, yaourts, fromage blanc) .

Tél : 06.79.46.03.25

Concours des maisons fleuries

Voici les lauréats du concours 2011



PRIX D'HONNEUR :

Mr et Mme CHEVALIER, 29 rue des Sorbiers



1er lauréat :

Mr BOUCHENEZ et Mme VERMEULEN
144 rue du Général de Gaulle



2ème lauréat

Mr DEGRAVE et Mme DUBOIS
6 ruelle des Essarts



3ème lauréat

Mr et Mme LEROUX
31 rue des Sorbiers



Nous remercions les membres du jury qui ont participé à cette élection : Mesdames Bernadette BAUSSART, Corinne BOMPIERRE et Jeanne CAROFF.

Ainsi que les élus qui les ont accompagnés : Nadine HELIE, Gérard DUCOLLET, Angélo VENTURINI et Arnaud DEVISSCHER.

Les autres nominés (par ordre alphabétique)

Mr et Mme BLIN, 27 rue des Sorbiers



Mr et Mme DELAFRAYE, 2 rue des Plois



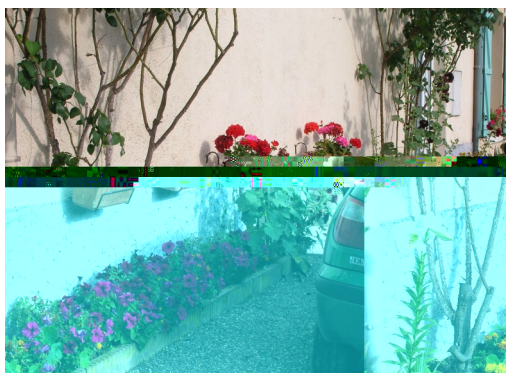
Mr GRADEL et Mme BOUCHENEZ
16 rue Eugène CORBILLON



Mr et Mme SOREL
79 rue du Général de Gaulle



Mr et Mme STOOP
2 rue du Clos à Boeuf



Mr et Mme VERHALLE
26 rue des Sorbiers



Mr et Mme VERMEULEN
2 rue Baillet



FEU DE FORET : les consignes de comportement

Depuis le début de cette année, plus de 400 feux d'origine variée ont été recensés par le Service d'incendie et de secours du département de l'Oise. Ces départs de feux sont favorisés par la situation de sécheresse actuelle. Voici ci-dessous les consignes à respecter en cas de feu de forêt.

AVANT

- débroussailler
- repérer les chemins d'évacuation, les abris
- se préparer méthodiquement : si votre maison est une construction « en dur », elle constitue un abri résistant. À l'inverse, une construction légère en préfabriqué doit être évacuée
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture,
- ne pas entreposer les réserves de combustible (bois, gaz, fuel) près de la maison,
- prévoir les moyens de lutte (point d'eau, matériels)

PENDANT

Vous êtes témoin d'un départ de feu : informer les pompiers (18 ou le 112) le plus vite et le plus précisément possible (lieu et importance, nature de la végétation, personnes et habitations menacées, point de rendez-vous pour les secours, votre numéro de téléphone), ne raccrocher qu'après validation par les pompiers.

Face au feu, garder son calme!!

- ne pas chercher à passer coûte que coûte
- s'éloigner dos au vent
- se diriger vers une voie de circulation ou une zone dégagée de végétation, rechercher un écran (mur, rocher)
- respirer à travers un linge humide pour se protéger de la fumée,
- ne pas sortir de sa voiture,
- dans une maison « en dur », arroser les façades, fermer et arroser toutes les ouvertures, portes et volets puis rentrer les tuyaux d'arrosage, boucler les appels d'air, se calfeutrer avec des linges humides. Sauf consignes d'évacuation, une maison reste la meilleure protection,
- toujours laisser le portail ouvert pour permettre l'accès des pompiers



SECURITE : détecteurs de fumée

Tous les habitants devront équiper leur logement d'un détecteur-avertisseur-autonome de fumée (DAAF) d'ici à 2015. Cette nouvelle réglementation vise à réduire le nombre de décès occasionnés par une intoxication par la fumée, cause de décès en cas d'incendie.

Les décès qui sont au nombre de 800 chaque année en France, surviennent souvent la nuit en raison d'incendies surprenant les victimes durant leur sommeil.

Comment fonctionne le détecteur?

Un détecteur de fumée analyse en continu l'air d'une pièce et détecte la fumée dès les premiers instants. En cas de fumées suspectes, le détecteur déclenche une alarme qui avertit les occupants de jour comme de nuit.

En cas d'incendie, une pièce peut atteindre les 600 degrés seulement en 3 minutes. Le temps de réaction est donc primordial. L'installation d'un détecteur de fumée contribue à réduire ce temps et permet donc de sauver des vies.

Où faut-il l'installer?

Il est recommandé d'installer le détecteur de fumée au plafond et à proximité des chambres. Une installation à ces emplacements permettra une meilleure détection des fumées et permettra de mieux entendre le signal d'alarme en cas d'incendie pendant la nuit. Dans les habitations qui comportent plusieurs niveaux, il faut installer un détecteur par étage. Afin de ne pas déclencher d'alarmes intempestives, il est conseillé de placer l'appareil à bonne distance des sources de fumée habituelles, de vapeur d'eau ou d'humidité telles que la salle de bains ou la cuisine. Il faut éviter absolument les bouches de ventilation et les fenêtres, car la fumée serait aspirée et deviendrait indétectable.

Attention : si votre logement est chauffé par le sol, il faut coller et non visser le détecteur au plafond.

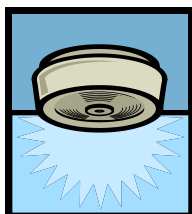
Combien coûte un détecteur et qui peut l'installer?

Le prix d'un détecteur de fumée varie entre 10€ et 50€ environ et l'appareil a une durée de vie moyenne de 10 ans.

Lors de votre achat, nous vous conseillons de vérifier que votre détecteur est **conforme à la norme NF-EN 14 604 et est de préférence estampillé NF-EN**. On peut trouver des détecteurs de fumée dans tout magasin de bricolage.

Pour plus de sécurité, l'appareil doit être testé tous les mois et les piles doivent être remplacées une fois par an en moyenne.

En France, seuls les détecteurs optiques sont autorisés. Plus récents, ils sont plus efficaces pour détecter les incendies domestiques et vous alerteront sur des incendies qui couvent pendant plusieurs heures comme ceux provoqués par les cigarettes.



Nous voici au terme de cette histoire commencée le **7 juillet 1772**. Les faits sont simples :

- **Claude-René Pilon**, laboureur à La Neuville en Hez, envoie paître ses porcs sur le terroir de La Rue Saint Pierre. Ce sont les enfants de **Pierre de Vayen** qui les accompagnent. **Germain de Lamarre**, garde-chasse du Duc de Fitzjames et garde-messier pour le terroir de La Rue Saint Pierre, les verbalise. Il les a rencontrés au canton "*Le Trépied*" situé au dessous du moulin à vent sur la route de La Neuville en Hez vers Fay Saint Quentin.

Le sieur **Pilon** est assigné devant le procureur fiscal de la Duché-pairie de Fitzjames et les conclusions de l'audience furent les suivantes :

*"Et attendu qu'il est de droit que les habitants d'une paroisse ne peuvent faire pâturer des bestiaux sur les terres d'une autre paroisse autre que celle qu'ils habitent, il est fait défense au sieur **Pilon** d'envoyer ses bestiaux sur le territoire de La Rue Saint Pierre."*

Les habitants de La Neuville en Hez sentirent le coup qu'on voulait porter à leurs droits. Ils présentèrent une requête auprès du tribunal évoquant "*une pâture commune pour leurs bestiaux, sur toute la paroisse, avec les habitants de La Rue Saint Pierre et du lieu-dit Courlieu et cela, depuis la création de la paroisse de La Neuville en Hez.*"

Suite à cette contestation, l'audience du **18 mars 1776** confirme le premier jugement.

Pourtant, l'argumentation de maître **Cohin**, avocat des neuvillois, a été magistrale :

"La paroisse de La Neuville en Hez est composée de deux villages, l'un qui retient le nom de La Neuville en Hez, l'autre connu sous le nom de La Rue Saint Pierre. Ces deux villages n'ont qu'une seule église paroissiale située à La Neuville en Hez. Même si la nécessité du temps a fait qu'une chapelle a été établie à La Rue Saint Pierre, le vicaire de cette chapelle reste soumis à l'inspection du curé de l'église paroissiale. Par Conséquent, La Neuville en Hez et La Rue Saint Pierre ne forment qu'une seule et même paroisse et ont en commun la pâture pour les bestiaux".

Sur de leur fait, les habitants et Syndic de La Neuville en Hez décident de faire appel. Nous sommes le **19 mars 1781**. Maître **Cohin** prend la parole et insiste sur le cas du sieur **Antoine Mathieu Marquinier** demeurant au hameau de La Rue Saint Pierre. Celui-ci a pris le titre de syndic de La Rue Saint Pierre sans avoir l'autorisation du sieur Commissaire départi qu'il ne doit donner qu'après l'avis de deux avocats. Par ailleurs, les communautés d'habitants ne peuvent intenter ni soutenir sans le consentement des habitants dans une assemblée générale d'un nombre d'habitants payant la moitié de la taille imposée sur la paroisse. De ces conditions, les habitants de La Neuville en Hez se sont exactement conformés.

Nous sommes le **20 juillet 1781**. Maître **Forien de Saint-Juire** présente le *Mémoire* de la communauté des Syndic et habitants du village de La Rue Saint Pierre.

- "*Ainsi, la contestation s'est engagée entre les deux communautés en la Justice du Duché-Pairie de Fitzjames. Si les habitants de La Neuville en Hez demandent qu'on les maintienne dans le droit*

et possession de faire pâturer leurs bestiaux en commun avec ceux des habitants de La Rue Saint Pierre sur les terroirs de La Neuville, Courlieu et La Rue Saint Pierre...les habitants de La Rue Saint Pierre soutiennent, au contraire, le bien jugé de la sentence dont il est fait appel."

Trois propositions sont à défendre :

- Premièrement, la vaine pâture dans les Coutumes qui n'en parlent pas, se divise par Seigneuries, hautes Justices en territoires et par communautés d'habitants.

La vaine pâture s'exerce ordinairement ainsi : si l'on consulte les principes de la propriété, il n'y a que le maître, le possesseur d'un champ qui ait le droit d'y faire paître ses bestiaux. Mais la difficulté pour les habitants de la campagne d'avoir chacun un troupeau particulier, leur a fait adopter l'usage de rassembler leurs bestiaux, de n'en former qu'un seul, qui parcourt toutes les terres vagues et en friche et celles dont les fruits ont été enlevés.

Le Droit commun, le Droit observé dans les coutumes muettes, est de restreindre chaque communauté d'habitants à l'étendue de son territoire. C'est le cas de la Coutume de Clermont qui ne s'explique pas sur les pâturages et vaines pâtures. Ce n'est donc pas en termes de paroisses qu'il faut présenter l'affaire mais par Seigneuries. A peu de distance du village de La Neuville est la paroisse d'Agnès, de laquelle dépend le hameau de Ronquerolles, qui forme une Seigneurie particulière. Or, les habitants des deux Seigneuries se renferment chacun dans son territoire.

- Secondement, les villages de La Rue Saint Pierre et de La Neuville forment deux seigneuries, deux hautes Justices deux territoires et deux communautés d'habitants distincts et séparés : nous ajouterons qu'ils forment aussi deux paroisses différentes.

S'agissant des Seigneuries, la Neuville en Hez est une Prévôté royale, un village considérable dépendant du Comté de Clermont, un domaine de la Couronne, dont jouit à titre d'engagement Monseigneur le Prince de Condé.

La Rue Saint Pierre est un autre village non moins considérable, éloigné de celui de La Neuville d'environ une lieue. Il fait partie du Duché-Pairie de Fitzjames.

Chacun forme une communauté d'habitants qui a son syndic, ses collecteurs et ses rôles d'impositions particuliers. La Juridiction des deux villages est bien différente puisque l'une est une prévôté royale dépendante du Baillage de Clermont et que l'autre est un Duché-Pairie ressortissant nuement en la Cour. Le domaine du Roi est séparé de celui de Monsieur le Duc de Fitzjames par des bornes immuables. Ces bornes sont aussi celles des Justices et des territoires.

Les habitants de La Rue Saint Pierre entretiennent et paient un messier pour la garde de leur territoire. Ce messier est nommé dans des assemblées qu'ils tiennent entr'eux, auxquelles n'assistent jamais les habitants de La Neuville. Il se qualifie Garde-messier pour le territoire de La Rue Saint Pierre.

S'agissant des paroisses, les adversaires remontent à la fondation de leur village par Raoul, Comte de Clermont, en l'année 1187. Ils prétendent qu'il fit transférer la Cure de Courlieu, aujourd'hui La Rue Saint Pierre, à La Neuville et qu'on laissa un vicaire perpétuel pour desservir l'ancienne église de La Rue Saint Pierre.

C'est à Raoul qu'ils attribuent la concession qui leur a été faite d'un droit d'usage dans la forêt, qu'ils ont depuis, échangé contre une quantité considérable de bois qu'on leur distribue chaque année. Enfin, c'est lui qu'ils regardent comme le fondateur de leur Hôtel-Dieu ou Bureau des pauvres dont le revenu monte à environ 600 livres.

Ils conviennent qu'ils ont un Hôtel-Dieu et des droits d'usage dans la forêt dont ils jouissent seuls, qu'ils n'ont jamais partagés avec les habitants de La Rue Saint Pierre. Ils disent que ces privilèges n'ont été accordés par Raoul, Comte de Clermont, qu'à ceux qui viendraient habiter les environs de son château. Or, ajoutent-ils, nous seuls avons satisfait à cette condition ; nous seuls par conséquent devons jouir des bienfaits qui y étaient attachés. Et c'est précisément parce que vous vous êtes fixés dans une Seigneurie étrangère, que vous n'avez aucun droit sur le territoire de La Rue Saint Pierre.

Voilà quelle est la prétention des habitants de La Neuville. Ils veulent introduire une communauté de vaine pâture entre les deux villages parce qu'ils y trouvent du bénéfice : mais lorsqu'il s'agit des droits de commune et d'usage dans la forêt, alors ils établissent la non-communauté.

- Troisièmement, le droit de parcours prétendu par les habitants de La Neuville sur le territoire de La Rue Saint Pierre, est une servitude qu'ils ne peuvent acquérir sans titres.

La Coutume de Clermont est claire. L'article 216 décide qu'aucun droit ne peut être acquis par long usage sur la maison ou héritage d'autrui, s'il n'y a titre spécial. Les habitants de La Rue Saint Pierre n'ont jamais envoyé leurs troupeaux sur le territoire de La Neuville. Ils ne prétendent pas partager le bois qu'on distribue chaque année aux adversaires, ni profiter des soulagements de leur Hôtel-Dieu. Ils ne réclament rien dans le droit de commune et dans les privilèges considérables des habitants de La Neuville. Ils se renferment dans leurs possessions, dans leurs propriétés. Ils ne demandent qu'à continuer de jouir librement, paisiblement de leurs héritages. Ce sont là toutes leurs richesses, toutes leurs prérogatives.

Les plaidoiries sont terminées. Le Procureur du Roi prend la parole.

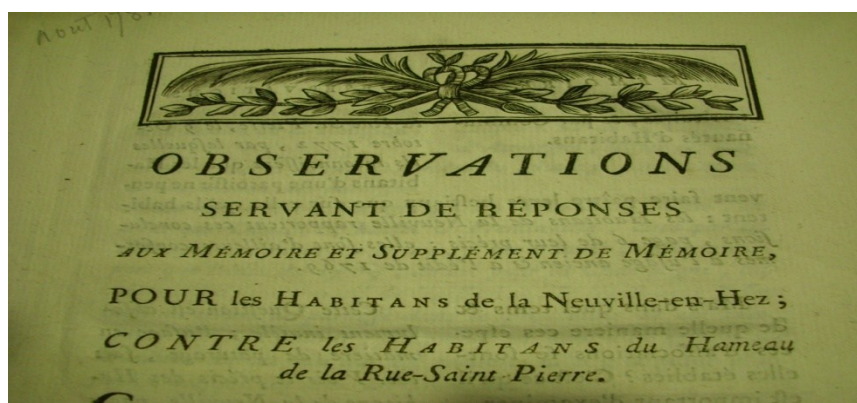
...Terminons enfin cette longue et ennuyeuse discussion. Les villages de La Neuville et de La Rue Saint Pierre forment deux seigneuries, deux territoires, deux communautés d'habitants distincts et séparés. Les habitants de La Rue Saint Pierre nomment chaque année un Messier pour leur territoire sans la participation des habitants de La Neuville. Ceux-ci ne contribuent point aux impositions ni aux charges publiques de La Rue saint Pierre ; au contraire, les impositions sont presque des trois quarts moins considérables à La Neuville qu'à La Rue Saint Pierre et les adversaires sont convenus, par leurs requêtes et par leurs écritures, qu'anciennement, ils étaient entièrement exempts des impositions, tandis que ceux de La Rue Saint Pierre y ont toujours été assujettis. Les habitants de La Neuville ont un droit d'usage dans la forêt, une commune de cent arpens de bois et un Hôtel-Dieu. Enfin, La Neuville est une communauté riche, et qui paie peu d'impositions. Celle de La Rue Saint Pierre au contraire, est une communauté pauvre et qui paie des impositions considérables. La seule ressource est dans la culture de ses terres et dans la nourriture de ses bestiaux. Cependant, sans droits, sans titres, sans qualités, les habitants de La Neuville veulent enlever à ceux de La Rue Saint Pierre la moitié de leur vaine pâture ; ils veulent introduire une servitude nouvelle, le parcours, dans une Coutume où il n'a jamais été connu et qui proscriit toutes servitudes sans titres. Telle est la prétention des habitants de La Neuville. Y en eut-il jamais de plus injuste et de plus révoltante ?

Nous voici au terme de cette petite histoire locale. Il aura fallu 9 années de procédure afin de départager deux communautés. Quelles ont été leurs relations au quotidien pendant cette attente ? Nous ne le savons pas. Mais au fait, que décida la Cour de Justice du Roi au terme des plaidoiries ? Cela aussi, nous ne le savons pas.

Les documents en notre possession concernant cette affaire sont au nombre de cinq dont deux sont représentés ci-dessous. J'ai eu beau chercher et rechercher sur les étagères, dans les cartons. Rien. Néanmoins, la majeure partie des archives anciennes ne sont pas répertoriées à ce jour. En attendant, laissons la place à notre imagination.

Et comme l'a dit Anatole France : *"L'histoire n'est pas une science, c'est un art. On n'y réussit que par l'imagination."*

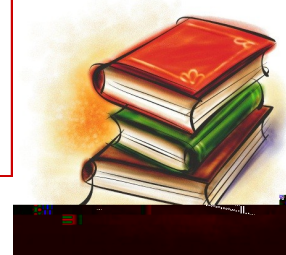
Angélo Venturini



"Mémoire," daté du 20 juillet 1781, écrit par Forien de Saint-Juire, rapporteur du mémoire, défendu par Maître Leduc, avocat. Le Procureur du Roi était Monsieur Crespin.

"Observations servant de réponses," daté d'août 1781, écrit par Forien de Saint-Juire, rapporteur, défendu par Maître Cohin, avocat. Le Procureur du Roi était Monsieur Dardenne.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE GERMAIN MONTIER



Bienvenue dans l'univers du livre. La bibliothèque municipale est maintenant équipée d'un système informatique permettant d'enregistrer rapidement les livres empruntés.

Pour accéder à ce système, la carte privilège de la CCRB est indispensable. Si vous ne la possédez pas encore, il suffit de la demander en mairie. De plus, cette carte vous donne un tarif à 50% pour la piscine de Bresles. Elle vous sera délivrée gratuitement.

D'autre part, nous avons remarqué une fréquentation en baisse le mercredi matin, les enfants participant à d'autres activités, danse, sport, etc....

Nous proposons de changer un peu les horaires, par exemple une heure :

10h30-11h30 le mercredi matin

16h30-18h le mardi après-midi

11h-12h le samedi

Nous invitons nos lecteurs à nous donner leur avis sur ce nouvel horaire.

L'équipe de la bibliothèque municipale reste à votre écoute pour toute suggestion sur l'horaire et le choix des livres, notamment la possibilité de prendre quelques abonnements à des magazines : jardin, décoration, bricolage...

Restant à votre disposition, Colette Merma et Elisabeth Rabourdin
vous souhaitent de bonnes vacances.

A NOTER : la bibliothèque municipale sera fermée à partir du 4 août. Réouverture le 3 septembre.



Les associations Neuvilleises

ASSOCIATION	PRESIDENT(E)	CONTACT	ACTIVITES
ACPG-CATM	Jacques LEFORT	03.44.19.03.16	Association des combattants prisonniers de guerre et des combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc
AFODHEZ	Micheline BERGERON Charles DESBOUIS (Trésorier Adjoint)	01.34.70.62.61 03.44.78.94.67	Œuvrer à la sauvegarde de l'intégrité du massif forestier à Hez-Froidmont (excursions, colloques)
ASCALIT	Gaston LECLERC	03.44.78.99.27	Association à but culturel par ses conférences, ses concerts et ses sorties découvertes
ASNH FOOT	Daniel BEGEY	03.44.07.83.95 www.laneuvilleenhezfoot.footeo.com	Football
CLUB SAINT LOUIS du 3ème âge	Anne-Marie MORNAY	03.44.51.61.79	voyages, repas, brocante, travaux manuels
COLORI'HEZ	Ginette VOLON DAT	03.44.78.51.99	Association de peintres amateurs
COMITE DES FETES	Nathalie ROUX	06.71.86. 26.40	Animations diverses: fêtes, lotos, brocante, ciné rural...
LA CARPE NEUVILLOISE	Gilles HENON	03.44.78.00.85	Pêche
LA FOURMILIERE	Paul RONGERAS	03.44.51.69.79 06.88.26.55.07 asso.lafourmilier.free.fr	Permettre aux gens du village de se rencontrer en échangeant des savoirs et des services gratuitement
LA NEUVILLE EN FAMILLE	Sylvie LEROUX	03.44.78.97.77	Lotos, soirées chanteurs amateurs, marché artisanal..
LA NEUVILLE EN HEZ TENNIS	Aline LEFORT	06.09.68.57.91	Tennis pour tous
LA VIE EN ROSE 60	Alain STOOP	09.63.27.43.43	Chant et sonorisation
SCULPTURE ET CERAMIQUE	Catherine MATHIEU	03.44.78.97.96	Expositions, manifestations culturelles, stages et cours
SOCIETE DE CHASSE	Claude BOYART	03.44.51.66.17	Chasse (garde: Patrick BAUSSART Tel: 03.44.78.92.30)
TEAM OISE ORGANISATION	Jean-François DUFOUR	03.44.51.65.93 06.50.71.56.90 http://www.teamoise.toile-libre.org/	Compétitions et randonnées cyclistes et VTT

ACPG-CATM



Association des combattants prisonniers de guerre et des combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

L'association des ACPG-CATM remercie les personnes qui ont accueilli avec ferveur et générosité les sociétaires qui leur présentèrent les calendriers 2011 ainsi que les Bleuets de France au 8 mai et également au 11 novembre.

Jacques LEFORT, Président.



A.S Football La Neuville en Hez

L'A.S Football de La Neuville en Hez a décidé de recréer en 2010 une équipe de jeunes de moins de 10 ans.



Pour leur première année, les enfants ont rencontré de nombreuses équipes Isariennes et ont fini la saison par un tournoi à Saint Just des Marais.

Pour cette deuxième année, le club recherche des enfants de 7 à 10 ans pour renforcer l'équipe existante (ou autres âges si nombre suffisant). Alors n'hésitez pas et rejoignez-nous le mercredi 7 septembre 2011 à 14h00 au stade de La Neuville en Hez pour votre 1^{er} entraînement.



AFODHEZ

Société des Amis de la Forêt de Hez-Froidmont



L'AFODHEZ remercie la Municipalité et les Présidents d'associations Neuvilleois pour l'aide amicale apportée à cette cérémonie du baptême de l'Orme lisse dit maintenant « de Froidmont » dédié à Marcel Bournérias, dont l'épouse présente a lu la dédicace. Merci également à l'ONF, très présente, qui à la demande de l'association, a bien voulu classer cette arbre.

Un gâteau d'anniversaire a été découpé à la fin du pique-nique suivant cette cérémonie, pour célébrer le 35ème anniversaire de l'AFODHEZ.

Micheline BERGERON,
Présidente.



As.C.A.Lit

Association Culture Architecture Liturgie

CONCERT GOSPEL

L'AsCALit organise son concert GOSPEL le dimanche 16 octobre dans l'église de notre village. Cette prestation sera donnée par Le Groupe Limye'A de Liancourt sous la baguette magique de Sylviane BELGARDE.



A venir

Les activités annexes de 2011 sont décidées en cours d'année.

Gaston LECLERC, Président de l'AsCALit

COLORI ' HEZ Peintres amateurs

Présidente : G.VOLONDAT, alias MIMI COLOR (03.44.78.51.99)



Bonjour à vous amis lecteurs, pour ceux qui ne nous connaissent pas encore, nous précisons que notre Association regroupe 14 peintres (Viviane VARLET vient de nous rejoindre...) et en dehors de nos retrouvailles hebdomadaires du jeudi (actuellement à la salle des Associations – Mairie de LNH) nous allons de-ci de-là exposer le fruit de notre travail... et quelques fois au cours de ces heures passées à peindre ensemble, nous entendons souffler, râler... car ce n'est pas si simple de s'exprimer sur un support blanc, quelques fois aussi, nous nous félicitons du résultat. Mais ensuite, vous, visiteurs de notre dernière expo des 7 et 8 mai 2011 vous êtes venus à nous, et là c'est notre récompense. Cette année encore l'expo était attrayante. Beaucoup d'amis et d'amateurs de peinture, diversité des techniques et styles. Mais n'oublions pas non plus un vernissage toujours aussi joyeux avec un buffet concocté avec « amour ». Notre invité « amie » était Cathie NERI, photographe. Les photos ci-dessous résument agréablement l'incontournable exposition des 7 et 8 Mai de chaque année, et cette année c'est notre 11^{ème} exposition (sans compter celle d'octobre, le jour de la Brocante du club St-Louis). **La parole est à Mr Jean-François DUFOUR, notre Maire.**



Mr Edouard COURTIAL à ma droite,
Mr André VANTOMME à ma gauche et
MIMI COLOR, Présidente de Colori'hez



Je m'appelle Emilie et suis
heureuse d'être ici avec mes
amies Dauphines...



Je suis CATHIE NERI,
Invitée amie photographe.

Allez vous promener sur son
blog <http://katara-photos.over-blog.com/> c'est super !



Annie BONNEFOY, Odette COLPIN, Anne-Marie FERRAND
vous présentent ci-dessous les œuvres des trois nouveaux
peintres qui ont rejoint notre petit groupe



Œuvre de L.GORIN



Œuvre de V.VARLET



Œuvre de A.COUREL

Continuons la visite avec encore quelques photos



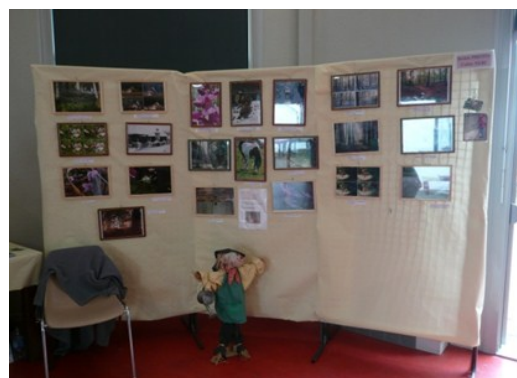
Visiteurs devant les grilles de Françoise Collier et Françoise Lesguillon.....



Anne-Marie et son amie Raymonde... devant les grilles d'Odette COPIN



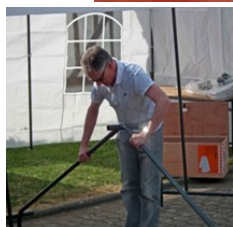
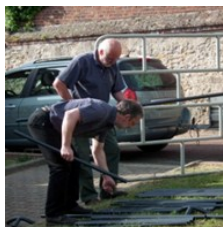
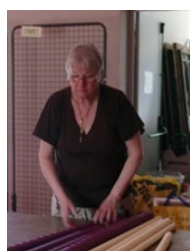
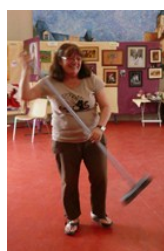
Visiteuses aimant les femmes ... et François en premier plan.



Nous ne pouvons mettre toute l'expo...pour cette fois, vous avez ci-dessus des œuvres de M. BRUNELLIÈRE, des visiteurs curieux des œuvres de D. GANDON, les œuvres de F. Collier et une vue du stand de notre amie invitée « amie » CATHIE NERI... de très très belles photos du coin, de la forêt et de ses animaux... et ci-dessous des vues de la salle le dimanche A.M, les peintres se reposent, les tableaux de la loterie, et le TIRAGE des heureux gagnants avec MISS MUGUET 2011.



et n'oublions pas les bénévoles et le travail de l'avant et après exposition – merci à tous



Nine, Françoise, Odette œuvrent à la cuisine... Marcel, Paul, Daniel Jean-Luc et Jean-Claude ont monté et démonté les barnums. Eh oui Mimi... va falloir couper le papier pour habiller les grilles, ensuite placer les peintres et chacun doit accrocher les toiles... quant à Françoise Lesguillon c'est la reine « de la danse du balai » !!!
Rendez-vous début octobre pour l'expo du jour de la brocante.



Les rendez-vous de cette année :

Le 6 mars :

Cette année le salon informatique est devenu un salon informatique, énergies renouvelables et domotique. Cette transition a permis de toucher un plus grand nombre de visiteurs que les années précédentes.



Petits et grands ont trouvé leur bonheur.

Le 8 mai :

9^{ème} marché d'échange de plantes et concours d'épouvantails. Nous étions associés avec Colori'Hez qui proposait une exposition de peinture et de photos.

De nombreuses plantes ont été échangées et une trentaine d'épouvantails a été fabriquée ce jour là.

Nous avons également accueilli Mr Trémouilloux, Apiculteur à La Neuville, qui a répondu avec plaisir aux questions qui lui étaient posées sur les ruches et la survie des abeilles.

Madame Villette (Atelier trèfle à quatre feuilles) qui proposait des fleurs à la vente et un atelier floral.



Une affaire de connaisseurs

Le 4 et 5 juin :

OISE VERTE ET BLEUE.

Pendant deux jours, avec l'aide de Colori'hez, nous avons animé un stand de poterie et un stand de fabrication de moulins à vent en papier.

Ces ateliers ont connu un vif succès auprès des adultes et des enfants. A noter pour ces derniers un comportement exemplaire qui fait plaisir et nous incite à continuer de proposer des activités pour les enfants lors de la prochaine édition.



Une vraie fourmilière

Commande de fioul :

Nous nous regroupons pour commander du fioul afin de bénéficier de tarifs intéressants (plus nous serons nombreux, plus le prix sera intéressant). Vous n'avez pas besoin d'être adhérent à la Fourmilière pour bénéficier de la commande groupée. Pour exemple, la dernière commande de 9300 litres a permis de gagner 10 cts par litre. Soit 100 € pour 1000 litres.

La prochaine commande de fioul se fera fin août début septembre.

Les personnes intéressées pour utiliser le système de commandes groupées peuvent se joindre à nous, que vous soyez adhérent ou non à la Fourmilière

Le principe est simple, vous remplissez le coupon en bas de cette page et vous le déposez chez Mr Ron-géras, 3 rue St Louis.

Il prendra contact avec vous, afin de finaliser la commande. Vous payez le jour de la livraison au chauffeur du camion. La Fourmilière ne reçoit aucun argent, elle ne fait que regrouper les commandes.

La navette :

Tous les vendredis matin, la navette (accessible à tous) vous permet de vous rendre à l'Intermarché de Clermont. Départ à 9 h 30 de La Neuville et retour vers 11 h 30 devant votre domicile. Il n'y a pas d'âge pour emprunter la navette. Vous n'avez pas de permis de conduire ou vous n'êtes plus sûr de vous au volant, vous prenez des risques et en faites prendre aux autres, ce service est fait pour vous. L'essayer c'est l'adopter.

(Tarif 5 € aller et retour).

Pour tous renseignements complémentaires : taxi Hélié - tél : 03.44.78.94.07

Petit rappel pour les nouveaux habitants :

La Fourmilière est une association loi 1901 dont le but est l'*échange de savoirs et de services*, mais surtout, de *permettre aux gens du village de se rencontrer*.

Une permanence est ouverte à tous, adhérents et non adhérents, le 1^{er} mardi de chaque mois à la salle des associations de 18 h 00 à 19 h 00. Venez nous rencontrer pour discuter, échanger des idées ou faire des propositions de sorties ou d'animations.

Retrouvez nous aussi sur Internet asso.lafourmiliere.free.fr.

Coupon à déposer au 3 rue Saint Louis :

NOM..... Prénom.....

Adresse :

Tél. : Mail :@.....

Je suis intéressé par la commande groupée de fioul .

Les services proposés par **La Fourmilière** sont les suivants :

Conseil en restauration de meubles anciens	Conseil en jardinage
Prêt de remorque	Arrosage de plantes
Petit bricolage	Echange de plantes, graines et boutures
Petite manutention	Garde d'enfants ponctuelle
Travaux manuels divers	Soutien scolaire ponctuel (par des enseignants)
Peinture d'objets	Prêt de jeux, de livres et de livres d'art
Dessin, petite déco d'intérieur	Cuisson céramique
Couture	Conseil et initiation aux techniques de la sculpture
Petite mécanique, électroménager	Lecture aux personnes
Conseil en électricité et photos	Apprentissage Word/Excel
Conseil en tricot et prêt d'aiguilles	Conseil en informatique
Cuisine	Ecriture/correction de courrier
Echange de recettes régionales et traditionnelles	Traduction français/anglais, français/allemand
Courses diverses	Conseil en informatique
Ramassage de courrier	Démarches auprès des administrations
Co-voiturage	Apprentissage Photoshop
Sortie cinéma, spectacle...	Recherche de documents sur Internet
Balade en forêt	

La Fourmilière met aussi gratuitement à la disposition de ses adhérents le matériel suivant :

Congélateur	Tronçonneuse thermique
Réfrigérateur	Barbecue 25/30 personnes
Lave linge	Un échafaudage hauteur de travail 2,50 m
Radiateurs électriques	Un échafaudage hauteur de travail 5,00 m
Nettoyeur haute pression	5 barnums (3,00 m X 6,00 m)
Aspirateur eau et gravas	Un taille haie thermique
Aspirateur souffleur et broyeur de feuilles	Un débroussailleur thermique

Rendez-vous à la permanence le premier mardi de chaque mois de 18 à 19 heures à la Salle des Associations.

Téléphone : 06.88.26.55.07

Téléchargez le bulletin d'adhésion sur notre site Internet : asso.lafourmiliere.free.fr

Je remercie toutes les personnes qui participent à la vie de l'association et qui nous aident à organiser et proposer des manifestations gratuites et accessibles à tous.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite de bonnes vacances.

Paul Rongéras
Président de l'Association



Le comité des fêtes



05 février 2011

Soirée Cabaret

La salle était comble – et cette année encore nous avons retrouvé la magie des plumes et des paillettes grâce aux danseuses. La prestation d'Enzo FRANCOIS pendant plus de 2 heures et la musique manouche ont réjoui l'assemblée réunie autour d'un repas sur le thème « de la patate ».

24 avril 2011

Brocante

Cette année le beau temps s'était également inscrit avec les 300 exposants à cette manifestation qui est depuis quelques années l'une des plus importantes de notre association

La réussite de cette journée est le fruit d'un grand travail et l'occasion de retrouver une équipe motivée et les amis fidèles qui nous soutiennent dans la préparation de l'avant et après brocante.

Bravo et merci à toute l'équipe et toutes les personnes qui nous aident.

04-05 juin 2011

Le Comité des Fêtes a participé cette année pour la première fois aux journées Oise Verte et Bleue ce qui nous a permis de rencontrer d'autres associations.

Trois lotos

Ont été organisés au cours de ce semestre avec une participation toujours aussi régulière.

13 Juillet 2011

En association avec la Municipalité, **mini loto gratuit spécial enfant**, loterie et jeux du dé.

A gagner : téléviseur écran plat 81 cm et d'autres lots gratuits.

LOTO - 15 Aout 2011

Loto spécial été en plein air – si la météo n'est pas favorable nous irons en salle.

20 – 21 – 22 Aout 2011

Fête Communale

Pour le samedi

Animations diverses Concours de jeunes talents - Chanson, danseEcole des fans Et la présence de « Passe partout » qui nous emmènera dans le monde de Fort Boyard et nous présentera d'autres surprises

Le Dimanche

Cette année encore, nous vous proposons une superbe affiche :

Sloane - chanteuse qui nous fera replonger dans les années 80

Et les Charlots qui nous interpréteront les tubes que nul n'a oublié – Merci Patron

Paulette et ses paupiettes – l'apérobiec et bien d'autres encore.....

Le lundi

Courses cyclistes

Bien sur, toutes ces animations

sont gratuites. ...

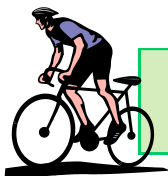
Ce grand spectacle peut être organisé grâce aux bénéfices des lotos et de la brocante et aux subventions.

Très bientôt, vous recevrez le programme détaillé de ce week-end festif.

Retrouvons nous au cours de ces trois jours.

Amicalement

Le Comité des Fêtes



TEAM OISE ORGANISATION

Notre club a été associé à l'arrivée du Tour de Picardie cycliste dans notre commune. Mes remerciements iront surtout aux bénévoles du Team Oise Organisation qui le jour J ont été omniprésents pour une préparation de qualité.



Jean-Eudes DEMARET (COFIDIS), aujourd'hui professionnel, a débuté sa carrière au Team Oise Organisation. Il revenait pour l'occasion sur ses parcours d'origine



Bernard HINAULT (vainqueur à 5 reprises du Tour de France) et Jean-François PESCHEUX, Directeur adjoint d'A.S.O, étaient présents à la réception

En marge du Tour de Picardie, notre club en ce début de saison, a organisé deux courses UFOLEP :

- L'une à La Rue Saint Pierre le 9 mai avec 269 participants, un record.
- L'autre à Litz le 20 juin avec 144 compétiteurs.

La 2ème édition de la Trans'Oise VTT a connu 147 vététistes dont 20 sur le 100 kms, malgré un temps très incertain.

La Neuville-en-Hez nous accueillera à nouveau le lundi 22 août avec le traditionnel prix cycliste de la Municipalité et du Comité des fêtes. Pour l'occasion, en cette période estivale, nous sommes comme chaque année à la recherche de quelques bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs.

Vous pouvez nous joindre : Mail : team.oise.org@clubinternet.fr

Site Internet : <http://www.teamoise.toile-libre.org/>

Tél/Fax : 03.44.51.65.93

Bonnes vacances d'été à tous.

Jean-François DUFOUR,
Président.

Délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2011

Le 22 mars 2011 le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 mars 2011, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DU-FOUR, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, BAUSSART Patrick, MERMA Colette, VASSEUR Frédéric, LEMOINE Jean-Luc, VANDERSTICHELE Karine, LEBRUN Francis, HELIE Nadine et DEVISSCHER Arnaud.

Etaient absents excusés :

Monsieur LARDY Gérard était représenté par DUCOLLET Gérard,

Monsieur DARBAS Fabien était représenté par VASSEUR Frédéric,

Madame DUBOURG-MATHIEU Catherine était représentée par LEFORT Jacques.

Madame MERMA Colette a été élue Secrétaire.

Participation communale au voyage classe nature 2011

Le corps enseignant souhaite au titre de cette année scolaire 2010/2011 faire partir en voyage deux classes (46 élèves), à Arcy sur Cure (89270) du 23 au 27 mai 2011.

Il est proposé d'accorder **une subvention exceptionnelle de 5000 € à la coopérative scolaire** pour la réalisation de ce voyage.

Monsieur le Maire rappelle que le montant alloué est exceptionnel et tient compte de la non réalisation d'un voyage ces deux dernières années.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder cette subvention.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Elaboration du P.L.U

M. le Maire précise que le Plan D'Occupation des Sols actuel approuvé le 25 mars 1994 ne répond plus aujourd'hui aux souhaits d'aménagement et de développement de la commune.

Il y a lieu, en conséquence, que le conseil municipal définisse, d'une part, les objectifs poursuivis par la commune et réfléchisse, d'autre part, en concertation avec les habitants à un nouveau projet d'aménagement de la commune afin de favoriser un développement harmonieux et durable de l'ensemble du territoire.

Aussi, il est nécessaire que le Conseil Municipal décide l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la loi du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;

Vu la loi du 2 juillet 2003 - Urbanisme et Habitat ;

Vu le décret du 27 mars 2001, modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme ;

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR 13 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRES :

1 - De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions de l'article L 123.6 du code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis par la commune sont :

Maîtriser l'urbanisation autour du village,

Préserver l'environnement,

Permettre l'implantation de futurs équipements publics,

Développer l'habitat en conservant le caractère villageois de notre commune.

2 - De confier la réalisation des études nécessaires à un bureau d'études privé.

3 - De soumettre à la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, les études relatives au projet de révision du P.L.U., selon les modalités suivantes :

Mise à disposition du public d'un dossier d'études en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants,

Présentation du projet dans le bulletin municipal,

Organisation d'au moins une réunion publique pour la présentation du projet et recueil des avis et observations de la population,

Diffusion de l'information dans un journal.

et de charger M. le Maire de l'organisation matérielle de ladite concertation ;

4 - De donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant, marché, convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du P.L.U.

5 - De solliciter l'État et le Département pour qu'une dotation soit allouée à la commune afin de couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du document

6 - D'inscrire au budget les crédits destinés au financement des dépenses relatives à l'élaboration du P.L.U.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**Indemnité de Conseil allouée aux
comptables du Trésor**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité.

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à **Monsieur Philippe ALLAEYS, Receveur municipal.**

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**Demande d'aide exceptionnelle du
club nautique du Liancourtois pour
le déplacement d'un Neuvilleois
sélectionné aux championnats de
France Masters à Dunkerque**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une aide exceptionnelle de 70 euros au Club Nautique du Liancourtois afin de participer aux frais de déplacement d'un Neuvilleois Monsieur Cyril GUENOT, sélectionné aux championnats de France Masters de natation à Dunkerque.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**ADTO : assistance départementale
pour les territoires de l'Oise.
Actionnariat—cotisation—
Approbation des statuts—
désignation du représentant à
l'Assemblée Générale**

L'assemblée générale constitutive de la Société Publique Locale "Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)" a adopté les statuts et a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration et du bureau.

Le siège de l'ADTO est fixé à BEAUVAIS, 10 rue des Teinturiers.

Compte tenu de son intérêt général, je vous propose que notre commune y adhère, approuve les statuts de l'ADTO, s'engage à acquérir une action d'un montant de 50 € et s'engage à verser la cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration

Le montant de l'action étant en section d'investissement, le Conseil Municipal prend l'engagement d'inscrire les dépenses au compte 271.

La cotisation est annuelle. Elle part du 1^{er} Janvier et sera établit avec un prorata de la date de visa portée sur la délibération de l'organe délibérant de la collectivité au 31 Décembre de la même année.

Elle est basée sur la population municipale, telle qu'elle ressort annuellement du décret publié par l'INSEE

Je vous propose, en ma qualité de maire, de représenter la commune au sein de l'assemblée générale.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**Instauration des indemnités
horaires pour travaux
supplémentaires (IHTS)**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'assemblée délibérante fixe :

la nature, les conditions d'attribution et le montant des indemnités applicables à ses agents. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée.

la liste des emplois de catégorie B et C dont les fonctions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Chaque assemblée peut instaurer un régime indemnitaire selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les fonctionnaires de l'Etat de corps équivalent ou opter pour la conception d'un système original en respectant le principe selon lequel les agents territoriaux ne peuvent percevoir un montant global de primes supérieur à celui auquel pourraient prétendre les fonctionnaires d'Etat d'un corps équivalent au cadre d'emplois concerné.

**INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES
POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) :**

De manière exceptionnelle et à défaut de possibilité de récupération, les agents de catégorie C et B pourront se faire rémunérer les heures supplémentaires effectuées à la demande de l'employeur dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

*** Les emplois concernés sont les suivants : Services administratifs et dans les services techniques et ainsi que pour les ATSEMS.**

Ces dispositions seront étendues, le cas échéant, aux titulaires de cadres d'emplois de catégories B et C non pourvus à ce jour et aux agents non titulaires de même niveau exerçant des missions de même nature.

*** Modalités de calcul :**

Calcul = (traitement brut annuel à temps complet de l'indice majoré (avec NBI) + indemnité de résidence annuelle) / 1820

Tranche des heures supplémentaires	14 premières heures	Heures suivantes	Dimanches et jours fériés	Nuits de 22h à 7h
Multiplicateur	1,25	1,27	Majoration: x 2/3 - 2,0833 (si < ou = 14 h) - 2,117 (si > 14 h)	Majoration: x 2 - 2,50 si 14 premières heures - 2,54 au delà

*** Conditions de versement :**

Modalités de versement : L'IHTS sera versée mensuellement.

Bénéficiaires : stagiaires, titulaires, non titulaires.

Temps de travail : proratisation temps non complet, temps partiel, dans les mêmes conditions que le traitement.

Cette délibération complète les délibérations instaurant les indemnités dans la collectivité.

DÉCISION :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modalités proposées et seront applicables aux fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
DU 21 FEVRIER 1992**

Délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2011

Le 14 avril 2011 le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 avril 2011, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DU-FOUR, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, LEMOINE Jean-Luc, VANDERSTICHELE Karine, DARBAS Fabien, LEBRUN Francis, HELIE Nadine, DUBOURG-MATHIEU Catherine et DEVISSCHER Arnaud.

Etait absente excusée :

Madame MERMA Colette représentée par Monsieur DUCOLLET.

Monsieur Gérard LARDY a été élu Secrétaire.

Comptes administratifs 2010

COMMUNE (M14) :

Le Conseil Municipal donne la Présidence à Monsieur Jacques LEFORT et Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2010 qui représente :

Un déficit en section d'Investissement de :
133 718.33 €

Un excédent en section de Fonctionnement :
320 905.73 €

Etabli par le comptable du trésor, le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

ASSAINISSEMENT (M 49) :

Le Conseil Municipal donne la Présidence à Monsieur Jacques LEFORT et Monsieur le Maire se retire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2010 qui représente

Un déficit en section d'Investissement de :

23 824,07 €

Un excédent en section de Fonctionnement :

33 861,19 €

Etabli par le comptable du trésor, le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Taxes 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer les taux suivants :

2011	
Taxe d'Habitation :	13.24
Foncier Bâti :	24.94
Foncier Non Bâti :	87.12
C.F.E. : (Cotisation Foncière des	16.25

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Budgets primitifs 2011

COMMUNE (M14) :

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'Investissement : 2 822 464.33 €
Section de Fonctionnement : 825 492,40 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

ASSAINISSEMENT (M49) :

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'Investissement : 299 836,07 €

Section de Fonctionnement : 50 537.12 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**Affectation du résultat de l'exercice
communal 2010**

Le Conseil Municipal (1), en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 14 avril 2011, le Compte Administratif pour 2010 qui présente un **excédent de fonctionnement d'un montant de 320 905,73 €**,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2010, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant que le Budget 2011 comportait, en prévision, **un virement de la section de fonctionnement (ligne 023 Fonctionnement Dépenses) à la section d'investissement ligne (021 Investissement Recettes) de 144 080 €.**

Décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068 Investissement Recettes), pour 136 509.33 .

Affectation à l'excédent reporté, **compte 002 Fonctionnement Recettes, pour 184 396.40 €.**

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**Affectation du résultat de l'exercice
d'assainissement 2010**

Le Conseil Municipal (1), en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 6 avril 2010, le Compte Administratif pour 2010 qui présente un **excédent de fonctionnement d'un montant de 33 861.19 €**,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2010, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068 Investissement Recettes), pour 23 824.07

Affectation à l'excédent reporté, **compte 002 Fonctionnement Recettes, pour 10 037.12 €**

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**Dotation d'équipement des territoires ruraux
(D.E.T.R)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au taux le plus élevé au titre de la D.E.T.R. 2011. Le dossier de demande de subvention concerne la réhabilitation des anciens services techniques, situés rue du Général Leclerc à côté de l'école élémentaire, pour la création de nouvelles surfaces destinées à recevoir la salle des associations et la bibliothèque/médiathèque. Tout cet ensemble étant accessible aux personnes à mobilité réduite contrairement aux locaux actuels.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Vote des subventions pour les associations en 2011

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTIONS 2011
ACPG à LA NEUVILLE EN HEZ	200	250
AFODHEZ	200	250
ASCALIT à LA NEUVILLE EN HEZ	200	250
ASNH Foot à LA NEUVILLE EN HEZ	1300	1300
CADETS SAPEURS POMPIERS	100	100
CCAS à LA NEUVILLE EN HEZ	2000	2000
CHENIL SAINT CLAUDE à BURY	200	*396
CLUB CYCLOTOURISME SACY (Balade)	300	350
CLUB SAINT LOUIS 3 ^{ème} Age à LA NEUVILLE EN HEZ	400	450
COLORI'HEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	350	400
COMITE DES FETES	3300	4000
COOPERATIVE SCOLAIRE à LA NEUVILLE EN HEZ	800	**5000
		800
CROIX ROUGE	100	100
DDEN	100	100
LA NEUVILLE EN FAMILLE	350	400
LA FOURMILIERE	400	450
RESTAURANT FRATERNEL DU CLERMONTOIS	200	200
SAUVETEURS DE L'OISE	200	200
TEAM OISE ORGANISATION à LA NEUVILLE EN HEZ	625	700
TENNIS à LA NEUVILLE EN HEZ	550	600
UMRAC	50	50
E.N.V.O.L	75	75
TOTAUX	12 000	18 421

Monsieur Jean-François DUFOUR s'est abstenu concernant la subvention apportée au Team Oise Organisation en tant que Président.

Monsieur Jacques LEFORT s'est également abstenu concernant la subvention des ACPG, Président de cette association.

Monsieur Gérard LARDY s'est également abstenu concernant la subvention du Comité des Fêtes, Trésorier Adjoint de cette association.

Monsieur J. Luc LEMOINE s'est également abstenu concernant la subvention de la Fourmilière, Vice-Président de cette association.

*990 habitants x 0.40 = 396 €

**Par délibération du 22 mars 2011 une subvention exceptionnelle de 5000 euros a été versée à la coopérative scolaire pour un voyage nature à Arcy Sur Cure. (Subvention 2011 pour la coopérative scolaire, 5000 € + 800 € = 5800 euros).

**MONTANT TOTAL VOTE A L'ARTICLE 6574 AU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE :
11 421 € + SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE 5000 € ET
AU 657362 CCAS 2 000 €.**

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2011

Le 17 mai 2011 le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mai 2011, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DU-FOUR, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, BAUSSART Patrick, MERMA Colette, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, LEMOINE Jean-Luc, VANDERSTICHELE Karine, DARBAS Fabien, LEBRUN Francis, HELIE Nadine, et DEVISSCHER Arnaud.

Etaient absents excusés :

Monsieur VENTURINI Angélo a donné pouvoir à Madame VANDERSTICHELE,

Madame MATHIEU-DUBOURG Catherine a donné pouvoir à Monsieur DARBAS.

Monsieur VASSEUR Frédéric a été élu Secrétaire.

Bail de la chasse à La Rue Saint Pierre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir un Bail avec la société de chasse de LA RUE SAINT PIERRE à compter du 1^{er} septembre 2010 pour 9 ans sur les parcelles suivantes :

<i>LIEUX-DITS</i>	<i>NUMEROS DES PARCELLES</i>	<i>SUPERFICIES DES PARCELLES</i>
LE CHENE SEC	B290	28a15ca
LE CHENE VERT	B330	5a15ca
LE CHENE VERT	B352	10a20ca
LE CHENE VERT	B379	2a55ca
LE FOND DU PRE RAMBUR	B7	15a35ca
LE FOND DU PRE RAMBUR	B85	5a20ca
LE FOND DU PRE RAMBUR	B106	4a95ca
LE FOND DU PRE RAMBUR	B194	15a35ca
LE FOND DU PRE RAMBUR	B205	3a85ca
LE FOND DU PRE RAMBUR	B217	19a15ca
LE FOND DU PRE RAMBUR	B243	42a10ca
LE FOND DU PRE RAMBUR	B235	1h03a00ca
LE CHENE SEC	B327	2ha04a75ca

Afin que la société de chasse puisse chasser sur ces terres.

Pour un montant annuel de **700 €** à régler avant fin septembre de chaque année. (1^{er} règlement avant le 30/09/2010).

Ce bail pourra être reconduit par tacite reconduction mais non cessible.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail qui sera rédigé par Maître GUIRAUD Patrick-Jacques, 19 Rue de Paris, notaire à CLERMONT.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 8 JUIN 2010.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Nouveau bail DESTREE

La commune décide à l'unanimité de louer à Madame DESTREE Liliane domiciliée 138 B Rue du Général De Gaulle 60510 LA NEUVILLE EN HEZ à compter du 12 Novembre 2011 pour 9 ans les terres ci-dessous désignées :

TERROIR	SECTION	NUMERO	SUPERFICIE
LA NEUVILLE EN HEZ	B	198	2ha19a55ca
TOTAL			2ha19a55ca

Pour un fermage annuel de 330.95 € (pour 2010) auquel s'ajouteront les impôts fonciers avec une révision annuelle selon l'indice de référence en vigueur, le 11 Novembre de chaque année.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail qui sera rédigé par Maître GUIRAUD Patrick-Jacques, 19 rue de Paris, Notaire à CLERMONT.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 7 DECEMBRE 2010.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Concours des Maisons Fleuries 2011

Le Conseil Municipal a tiré au sort la liste des jurés pour le concours des Maisons Fleuries qui aura lieu le samedi 2 Juillet 2011 à partir de 8 h 30 à la Mairie. Les personnes jurées sont les suivantes :

NOMS	PRENOMS	ADRESSES
1 NEIL (594)	Fabien	19 rue des sorbiers
2 BOMPIERRE (77)	Florine	63 rue du Général de Gaulle
3 HANGARD (371)	Amélie	12 rue baillet
4 PRAQUIN (25)	Nadège	1 ruelle de la folie
5 BLIN (70)	Julien	27 rues des sorbiers
6 MENNESSIER (561)	Michel	5 rue de la grande mare
7 CHARDON (440)	Marianne	4 rue saint louis
8 MENDIVE (777)	Jacqueline	5 rue baillet
9 BAUSSART (640)	Bernadette	86 rue du Général de gaulle
10 MULLOT (548)	Françoise	1 rue du Champ de Foire
11 BEAUCAMP (42)	Véronique	Maison Forestière des ployes
12 BASSERIE (33)	Quentin	1 rue du Général Leclerc
13 BOYART (101)	Laurent	10 rue du Clos à bœuf
14 DO CARMO ESTEVES RAMOA (795)	Adrien	1 rue de la Queue du Chat
15 LEROUX (500)	Nicole	3 Chemin du Marais

Les conseillers qui accompagneront le jury seront Mesdames HELIE, VANDERSTICHELE et Messieurs DEVISSCHER, DUCOLLET et VENTURINI.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE CONCERNANT LES
TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE
SALLE DES ASSOCIATIONS
ET DE LA BIBLIOTHEQUE
DE LA CONSTRUCTION D'UNE CANTINE
DE LA REHABILITATION DE 3 APPARTEMENTS ET
L'AMENAGEMENT DE LOCAUX
EN SURFACES COMMERCIALES**

Le maire fait part au Conseil Municipal des 3 propositions suivantes :

Maîtres d'œuvre	Salle des Associations Et Médiathèque	Cantine Scolaire	Appartements et locaux communaux
DM Architecte	30 600 HT (16)	81 900 HT (pour les deux)	
Christophe FOURNIER	31 800 HT (52)	81 900 HT (pour les deux)	
Atelier d'Architecture et Design	27 000 HT (14/18)	75 000 HT (pour les deux)	

Pour la réalisation des travaux cités ci-après :

Création d'une nouvelle salle des associations et de la bibliothèque,
Construction d'une cantine,
Réhabilitation de 3 appartements et à l'aménagement de locaux en surfaces commerciales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir comme Maître d'œuvre l'Atelier d'Architecture et Design situé à ONS EN BRAY 60650 290 Rue de la Montagne qui présente les meilleures conditions dans les délais d'exécution et les conditions financières.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Deux plans du territoire de La Neuville en Hez

La commune possède deux plans anciens représentant La-Neuville-En-Hez et la forêt de Hez. Ces deux plans actuellement visibles dans la mairie nécessitent de la rénovation et de l'entretien. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de les déposer aux archives départementales. Une copie, une fois restaurés, de chaque plan sera replacé en Mairie.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Avancement de grade : Adjoint technique principal 1ère classe

Considérant que l'agent en tant qu'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe remplit les conditions, afin de bénéficier de l'avancement de grade en tant qu'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à raison de 35 h à compter du 1^{er} Juin 2011.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délégation de service public pour la cantine et l'accueil périscolaire

Avancement de grade : Rédacteur principal

Considérant que l'agent en tant que Rédacteur remplit les conditions, afin de bénéficier de l'avancement de grade en tant que Rédacteur Principal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public (régie intéressée) relative à l'accueil périscolaire ainsi que pour la cantine scolaire, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015. Un appel d'offres sera lancé très rapidement afin de respecter les délais prévus au titre de cette délibération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur Principal à raison de 35 h à compter du 1^{er} Juin 2011.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2011

Le vendredi 17 juin 2011 à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mai 2011, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Elections Sénatoriales

L'élection des sénateurs se déroulera le dimanche 25 septembre prochain .

Concernant La Neuville en Hez, lors de la réunion du 17 juin (date imposée par le Préfet de l'Oise aux communes) ont été désignés comme électeurs à l'unanimité des présents :

Titulaires :

Jacques LEFORT
Gérard DUCOLLET
Angélo VENTURINI

Suppléants :

Arnaud DEVISSCHER
Jean-Luc LEMOINE
Gérard LARDY

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, Angélo VENTURINI, BAUSSART Patrick, MERMA Colette, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, LEMOINE Jean-Luc, DARBAS Fabien, LEBRUN Francis, HELIE Nadine, et DEVISSCHER Arnaud.

Etaient absents excusés :

Madame MATHIEU-DUBOURG Catherine a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR,

Madame VANDERSTICHELE Karine a donné pouvoir à Monsieur Angélo VENTURINI.

Monsieur LEMOINE Jean-Luc a été élu Secrétaire.



En période de fortes chaleurs ou de canicule

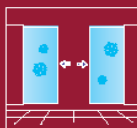
Personne âgée

**Je mouille ma peau plusieurs fois par jour
tout en assurant une légère ventilation et ...**

Je ne sors pas
aux heures les
plus chaudes.



Je passe
plusieurs heures
dans un endroit
frais ou climatisé.



Je maintiens
ma maison
à l'abri de la
chaleur.



Je mange
normalement
(fruits, légumes,
pain, soupe...).



Je bois environ
1,5 L d'eau
par jour.
Je ne consomme
pas d'alcool.



Je donne
de mes nouvelles
à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais
pas d'efforts
physiques
intenses.



Je ne reste pas
en plein soleil.



Je maintiens
ma maison
à l'abri de la
chaleur.



Je ne consomme
pas d'alcool.



Au travail, je suis
vigilant pour
mes collègues
et moi-même.



Je prends
des nouvelles de
mon entourage.

LA NEUVILLE EN HEZ



MAIRIE

1 rue du 8 mai 1945
60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Téléphone : 03.44.78.95.43

Télécopie : 03.44.78.01.20

mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr

www.la-neuville-en-hez.fr

Bulletin réalisé par : Anne TAMPERE, Adjoint Administratif.

Rédacteurs : Jean-François DUFOUR, Angélo VENTURINI, Anne TAMPERE, Colette MERMA et Elisabeth RABOURDIN pour la Bibliothèque, les Présidents et les membres d'associations.

Responsable de la publication : Jean-François DUFOUR, Maire.